

Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et Politiques d'emploi

Numéro 141 — SEPTEMBRE 1989

Exonération de charges sociales pour l'embauche d'un premier salarié

Dans le cadre de la politique du traitement économique du chômage, le Gouvernement a institué en janvier 1989 une mesure destinée à alléger les charges sociales afférentes à l'embauche d'un premier salarié par une entreprise individuelle. L'exonération porte sur la totalité des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des prestations familiales. Elle porte sur une période de deux ans à compter de la date d'embauche, à condition que le contrat de travail conclu soit à durée indéterminée. L'employeur doit satisfaire un certain nombre de conditions quant à son statut personnel — ne pas être salarié et avoir exercé son activité sans le concours de personnel salarié sinon avec au plus un salarié en contrat d'apprentissage ou de qualification durant les douze mois précédant l'embauche — ou quant au statut du salarié embauché, qui ne peut être ni son conjoint ou concubin, ni une personne fiscalement à sa charge, ni un aide familiale ou associé d'exploitation, ni un employé de maison.

Les premiers résultats présentés ici portent sur les embauches réalisées jusqu'au 1^{er} mai 1989, soit 14 000 embauches.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

**Les salariés embauchés :
une majorité d'hommes et de jeunes, pour un niveau de formation moyen.**

63% des embauches ont concerné des hommes, ce qui traduit une légère déformation de la structure par sexe de l'emploi salarié (1) dans le tertiaire marchand et le BTP, qui comprendrait 59% d'hommes. Plus de quatre salariés sur cinq ont moins de 40 ans et deux sur cinq moins de 25 ans.

Trois salariés embauchés sur cinq ont le niveau d'un BEP, CAP, d'un brevet de technicien ou du baccalauréat technique (niveaux IV ou V). Les femmes ont en moyenne un niveau de formation plus élevé que les hommes : 27% ont au moins le niveau du baccalauréat contre 13% des hommes.

Répartition des salariés embauchés selon le sexe et l'âge

En pourcentage

	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes	38,9	23,5	22,0	10,3	5,1	100,0
Femmes	40,8	20,7	20,9	12,4	5,1	100,0
Ensemble	39,6	22,5	21,6	11,1	5,1	100,0

Répartition des salariés embauchés selon le sexe et leur niveau de formation

En pourcentage

	I et II cycle Universitaire	III BTS, IUT, BAC + 2	IV Terminale, BAC, BAC + 1	V CAP, BEP	V-bis 3 ^e , CEP	VI 6 ^e , 5 ^e CEP CPPN CPA	Total
Hommes	2,3	3,3	7,4	54,6	6,0	26,0	100,0
Femmes	3,2	7,1	17,3	45,0	5,1	22,1	100,0
Ensemble	2,7	4,6	11,0	51,1	5,7	24,6	100,0

Répartition des salariés embauchés selon le sexe et leur situation antérieure

En pourcentage

	Salarié sous CDI	Salarié sous CDD, intérim, contrat occasionnel	Contrat de travail particulier ou stage TUC-SIVP	Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE	Personne sans emploi non-inscrite à l'ANPE	Étudiant, élève, Service national	Autre	Total
Hommes	17,6	7,8	9,9	41,8	10,7	3,8	8,3	100,0
Femmes	13,6	6,6	16,8	39,9	13,8	1,9	7,3	100,0
Ensemble	16,2	7,4	12,4	41,1	11,8	3,1	7,9	100,0

La moitié des salariés embauchés étaient auparavant chômeurs — inscrits ou non à l'ANPE —, un quart avaient un contrat de travail (dont 16% à durée indéterminée), 12% étaient sous contrat de travail particulier ou stage pour jeune ou chômeur de longue durée (TUC, SIVP,...).

(1) — Source : Enquête emploi de mars 1988, INSEE; calcul d'une moyenne pondérée selon la structure par secteur d'activité des embauches réalisées.

Plus du tiers des embauches ont été réalisées dans des entreprises individuelles du secteur tertiaire.

Trois salariés sur cinq ont été embauchés dans des entreprises du secteur tertiaire marchand, et un sur quatre dans des entreprises du bâtiment, génie civil et agricole. Dans le secteur tertiaire, les services marchands réalisent 38% du total des embauches et le commerce 18%.

Parmi les entreprises sans salarié (1), donc potentiellement concernées par la mesure d'exonération, le tertiaire marchand représente les deux tiers des entreprises, avec à part égale les entreprises du commerce et des services marchands, le bâtiment un peu plus d'une entreprise sur cinq. On constate donc dans le total des embauches exonérées, une surreprésentation des entreprises des services marchands (38% des embauches alors qu'elles représentent un tiers des entreprises individuelles) et du bâtiment (25% des embauches contre 21%) et par contre une nette sous-représentation des entreprises du commerce (18% contre un tiers).

Il faut bien sûr noter le faible nombre d'embauches effectuées dans l'industrie qui compte un faible nombre d'entreprises individuelles.

A un niveau plus détaillé, on remarque que 10% des embauches ont été réalisées dans les entreprises du « commerce de détail non alimentaire spécialisé » qui représentent 20% du total des entreprises sans salariés, 9% dans le secteur « hôtels, cafés, restaurants » (13% des entreprises sans salarié), 8% dans le secteur « activités d'études, de conseil et d'assistance » (également 8% des entreprises sans salarié) et 4% dans le secteur de la santé.

Enfin, dans le secteur du bâtiment, génie civil et agricole, 6% des embauches concernent la maçonnerie et 6% le secteur « aménagement-finitions ».

Plus de la moitié des emplois offerts sont des emplois d'ouvriers, en majorité qualifiés.

Les trois-quarts des hommes recrutés ont été embauchés comme ouvriers alors que les emplois ouvriers représentent à peine la moitié des emplois du tertiaire marchand et du BTP; ce sont dans 60% des cas des ouvriers qualifiés. Pour les femmes, les embauches d'employées dominent (48%) mais la proportion des recrutements sur des emplois « intermédiaires » est assez importante (13%) sans atteindre toutefois la part de ces emplois dans l'ensemble du tertiaire marchand (25%). Là aussi, le fait significatif reste la relative spécialisation des embauches sur des emplois d'ouvriers nettement plus qualifiés pour les femmes dans l'ensemble.

Répartition des salariés selon l'emploi offert et le sexe

En pourcentage

Emploi offert	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	exo	TM* + BTP (a)	exo	TM* + BTP (a)	exo	TM* + BTP (a)
Ouvriers agricoles	7,8	0,4	1,5	0,1	5,5	0,3
Ouvriers non qualifiés	23,6	14,1	8,7	4,2	18,1	10,3
Ouvriers qualifiés	42,3	33,7	9,0	1,3	30,1	18,9
Employés	8,2	12,6	47,6	60,3	22,6	35,4
Agents de maîtrise et techniciens	3,4	27,6	1,6	25,4	2,8	21,8
Professions intermédiaires	3,1		12,7		6,6	
Cadres et ingénieurs	2,2	17,7	1,5	8,7	2,0	13,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Tertiaire marchand.
(a) — Source : Enquête emploi INSEE de mars 1988.

(1) — Source : Enquête annuelle d'entreprise dans les commerces et les services 1987; INSEE.

Répartition des embauches selon le secteur d'activité économique des entreprises

NAP		Désignation du secteur d'activité économique	Nombre d'embauches	Pourcentage
Niveau 15	Niveau 100 ou 600			
01		Agriculture, pêche et sylviculture	412	2,9
02	35 à 42	Industries agro-alimentaires	300	2,1
03	04, 05	Énergie	4	—
04	06 à 08	Industries des biens intermédiaires	307	2,2
		<i>dont :</i>		
	21	Travail des métaux	183	1,3
05		Industries des biens d'équipement	371	2,6
		<i>dont :</i>		
	22 à 25, 34	Construction mécanique	241	1,7
	27 à 30	Construction électrique et électronique	107	0,8
06		Industries des biens de consommation courante	633	4,5
		<i>dont :</i>		
	44, 47	Industrie textile et habillement	105	0,7
	48, 49, 54	Bois, meubles et industries diverses	348	2,5
	51	Imprimerie, presse, édition	151	1,1
07		Bâtiment, génie civil et agricole	3 572	25,5
		<i>dont :</i>		
	5510 à 5520	Travail d'infrastructure	249	1,8
	5560	Maçonnerie	859	6,1
	5570	Génie climatique	139	1,0
	5572	Couverture, plomberie	413	2,9
	5573	Aménagement, finition	576	6,2
08	57 à 64	Commerce	2 488	17,7
		<i>dont :</i>		
	60	Intermédiaires du commerce	111	0,8
	62	Commerce de détail alimentaire	508	3,6
	64	Commerce de détail non alimentaire	1 466	10,5
09	68 à 75	Transports et télécommunications	520	3,7
10		Services marchands	5 367	38,3
		<i>dont :</i>		
	65	Réparations et commerce automobile	573	4,1
	67	Hôtels, cafés, restaurants	1 237	8,9
	77	Activités d'études, de conseil et d'assistance	1 164	8,3
		<i>dont :</i>		
	7701-7702	— études techniques et économiques	140	1,0
	7703-7704	— informatique	128	0,9
	7705-7706	— architectes, géomètres, métreurs	225	1,6
	7708-7709	— conseil juridique et fiscal	262	1,9
	7710	— publicitaires	87	0,6
	7712 à 7714	— travaux à façon divers et services rendus principalement aux entreprises	250	1,8
		Autres services marchands rendus aux entreprises	602	4,3
		<i>dont :</i>		
	56	— récupération	44	0,3
	78	— auxiliaires financiers et d'assurance	179	1,3
	79	— immobilier	199	1,4
	80	— location et crédit-bail mobilier	72	0,5
	82	— enseignement	98	0,7
		Services marchands rendus principalement aux particuliers	1 745	12,4
		<i>dont :</i>		
	66	— réparations autres qu'automobiles	151	1,1
	84	— santé	655	4,7
	86	— services récréatifs et culturels	102	0,7
	8701-8702	— laveries, blanchisseries, pressing	76	0,5
	8703-8704	— coiffure et soins esthétiques	459	3,3
	8705 à 8710	— autres	278	2,0
11 à 13	81, 88, 89	Location et crédit-bail immobilier, assurances, organismes financiers	45	0,3
14	90 à 99	Services non marchands	40	0,2
		Total	14 014	100,0

Des emplois à temps plein, avec une forte dispersion salariale.

Dans près de 9 cas sur 10, les emplois proposés sont à temps plein (39 heures hebdomadaires ou plus); les femmes sont plus concernées (20%) que les hommes (6%) par les durées hebdomadaires de moins de 30 heures.

Répartition des salariés selon la durée hebdomadaire du travail et le sexe

En pourcentage

Durée hebdomadaire du travail	France entière			Ile-de-France			Auvergne		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 30 heures	6,3	20,3	11,4	6,0	18,0	10,8	6,1	22,2	12,4
De 30 à 38 heures	1,4	3,7	2,2	1,7	4,4	2,8	2,0	2,8	2,3
39 heures	40,7	28,3	36,2	50,8	46,1	48,9	43,3	23,6	35,7
39 heures et plus	51,6	47,7	50,2	41,5	31,5	37,5	48,5	51,4	49,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En moyenne et quelle que soit la durée hebdomadaire effective du travail, le salaire moyen brut mensuel s'établit à 5 349 F.

Cette valeur moyenne recouvre une dispersion très forte selon le sexe, l'activité et la région.

La région Ile-de-France offre les meilleurs salaires et la région Auvergne les plus bas pour une répartition de la durée hebdomadaire du travail sensiblement identique.

Le salaire moyen des hommes est de 5 848 F, allant de 7 264 F en Ile-de-France à 5 292 F dans le Limousin et 5 334 F en Auvergne. Le salaire des femmes est en moyenne de 16% plus faible, sans doute pour partie en raison de la plus forte proportion de femmes embauchées à temps partiel.

Salaire mensuel moyen offert selon la durée hebdomadaire et le sexe

En Francs

Salaire moyen	France entière			Ile-de-France			Auvergne		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 30 heures	3 940	2 689	3 150	4 542	3 344	3 749	3 323	2 163	2 632
De 30 à 38 heures	5 330	4 901	5 076	5 682	5 704	5 696	4 517	3 227	4 087
39 heures	6 264	5 871	6 152	7 747	6 928	7 438	5 649	5 276	5 553
39 heures et plus	5 746	4 223	5 219	7 116	5 453	6 556	5 336	3 833	4 733
Total	5 848	4 452	5 349	7 264	5 786	6 674	5 334	3 936	4 823

Les services non marchands, les organismes financiers, les transports et l'agriculture-sylviculture-pêche et surtout les industries agricoles et alimentaires offrent un salaire nettement plus bas notamment aux femmes (3 884 F). Quant au commerce, il verse des salaires en moyenne de 10% inférieurs à l'ensemble. C'est certainement cette activité qui tire en partie à la baisse le salaire moyen observé pour une durée hebdomadaire supérieure à 39 heures car les horaires hebdomadaires pratiqués dans le secteur restent long.

Salaire mensuel moyen offert selon l'activité économique et le sexe

En Francs

NAP 15	Secteur d'activité économique	Hommes	Femmes	Ensemble
01	Agriculture, sylviculture, pêche	4 866	4 130	4 791
02	Industries agricoles et alimentaires	5 510	3 884	4 921
03	Énergie	5 204	4 860	5 118
04	Industries des biens intermédiaires	6 118	4 311	5 936
05	Industries des biens d'équipement	6 080	4 794	5 881
06	Industries des biens de consommation courante	5 820	4 774	5 518
07	Bâtiment, génie civil et agricole	5 765	4 618	5 734
08	Commerce	5 583	4 417	4 925
09	Transports et télécommunications	6 351	4 775	6 123
10	Services marchands	6 154	4 435	5 176
11	Location et crédit-bail immobilier	5 179	6 395	5 763
12	Assurances	6 105	4 983	5 358
13	Organismes financiers	6 375	5 856	6 072
14	Services non marchands	7 895	5 412	6 529
Total		5 848	4 452	5 349